

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 février 2021.

Présents : Mr Patrick SEROR, Mr Jean-Louis BOUDONNAT, Mr Jean-Pierre TABARLY, Mme Agnès de BOUCLANS, Mme Roseline BERNARD, Mme Victoria BRIERRE en visio-conférence, Mr Michel CHAPEAU, Mr Cédric KEMPF, Mr Bruno LUCBEREILH, Mme Marie-France MOLINS, Mme Annick PERRICHON, Mr Jean-Claude PRIEUR, Mr Thomas STONS, Mr Michel TURCAN.

Absent excusé : Mme Audrey Bichard qui a donné pouvoir à Mr Jean-Pierre Tabarly de la représenter.

Secrétaire de séance : Mme Agnès de Bouclans.

Ouverture de la séance à 18h50 par Monsieur Patrick Séror, Maire.

Le compte-rendu de la réunion du 18 décembre 2020 :

Est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Dénomination des rues communales :

Monsieur le Maire expose qu'une nouvelle dénomination et numérotation de certaines rues communales ont été adoptées par une **délibération du 13 décembre 2016**, qui a notamment rebaptisé le lotissement de Fontcroze en « lotissement Vicat », suscitant les protestations des riverains. Monsieur le Maire propose malgré tout de conserver pour l'instant la nouvelle dénomination en attendant de recueillir de plus amples informations sur le sujet et pouvoir trancher en connaissance de cause.

Monsieur le Maire rappelle que la nouvelle numérotation concerne Le chemin de la Place Nique, la rue Bourbon, la Chassaigne, le chemin du Poënat, le nouveau lotissement du Pavé et une partie de la route de Vichy, précisant par ailleurs sur les indications de Mr Jean-Louis Boudonnat que la procédure administrative de changement de numérotation est complexe mais pratiquement terminée, sauf pour quelques propriétaires.

Au vu de l'ensemble de ces explications, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés donne son accord pour la mise en place de la nouvelle numérotation et prend acte du statu quo concernant le lotissement Vicat.

Travaux de rénovation de la garderie :

Une première partie des travaux de rénovation de la garderie étant terminés et l'artisan ayant déposé une facture correspondant à cet part des travaux, il est nécessaire de prendre une délibération pour autoriser le mandatement de cette dépense d'investissement avant le vote du budget 2021, la commune bénéficie d'une aide départementale de 30% du montant de la dépense engagée.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés donne à Monsieur le Maire son accord pour le règlement des travaux de la garderie.

Décision modificative pour régler les frais de la ligne de trésorerie :

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de régler les frais de la ligne de trésorerie s'élevant à 161€. Il faut prendre les crédits nécessaires à l'article 673 – Titres annulés et on injecte le montant à l'article 66111- Intérêts réglés à l'échéance.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés donne son accord pour cette régularisation comptable.

Modification de l'organisation de la semaine scolaire :

Monsieur le Maire expose que l'organisation de la semaine scolaire est satisfaisante pour tous et propose qu'elle reste inchangée.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le statu quo.

Révision des tarifs communaux 2020-2021 :

1/ Location de la salle polyvalente et de la salle d'exposition place du château : le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés donne son accord pour conserver les mêmes tarifs compte tenu de la conjoncture particulière cette année encore.

2/ Le cimetière : Monsieur le Maire expose que la commune doit acquérir auprès d'une entreprise basée à Bourges de nouveaux blocs pré-formés pour le colombarium identiques à ceux déjà en place, que le prix d'achat augmenté du coût du transport est très élevé pour la commune qui ne rentre pas dans ses fonds malgré la vente des emplacements et propose en conséquence de suspendre la délibération dans l'attente d'autres devis comparatifs .

Au vu de ces éléments, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le report de la délibération sur les tarifs des cimetières et du colombarium.

3/ Les tarifs de la cantine : Monsieur le Maire expose que la commune va terminer l'année scolaire avec le prestataire actuel faute de meilleures offres pour l'instant et propose de conserver les tarifs en vigueur compte tenu de la conjoncture difficile pour les familles.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la proposition de Monsieur le Maire.

4/ Les tarifs de la garderie : tout en regrettant que la Trésorerie n'informe pas la commune des impayés, Monsieur le Maire propose là encore dans l'intérêt des familles de conserver les tarifs actuellement en vigueur.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la proposition de Monsieur le Maire.

5/Taxes funéraires : Monsieur le Maire expose que l'article 121 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 a abrogé au 1^{er} janvier 2021, l'article L. 2223-22 du CGCT, ce dernier prévoyait la possibilité à la commune de créer une taxe d'inhumation. Donc, à compter du 1^{er} janvier 2021, les tarifs de cette taxe sont réputés caducs.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Conditions de présentation des questions orales.

Après renseignement pris auprès de la préfecture, Monsieur le Maire expose que la délibération sur la réglementation des questions orales est une obligation pour les communes de moins de mille habitants.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés prend acte de cette obligation et décide que les questions orales seront posées et traitées directement à la fin du conseil, au même titre que les questions diverses.

Convention avec l'ATDA (Agence Technique Départementale de l'Allier).

Monsieur le Maire explique que la commune adhère aux missions de base de l'ATDA et bénéficie à ce titre d'une assistance informatique sur les logiciels COSOLUCE, de la délivrance de certificats électroniques eIDAS via Cert Europe et de la mise à disposition d'un dispositif de télétransmission des actes au représentant de l'Etat dans le département : S2LOW /@actes.

Au vu de ces explications, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés donne à Monsieur le Maire son accord pour la signature de ces deux conventions.

Illuminations du château :

Monsieur le Maire demande le report de l'examen du projet, l'entreprise SDE 03 devant réaliser les travaux n'ayant pu remettre son devis dans les délais.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés prend acte de ce report.

Honoraires pour les travaux de la Place de l'Ancien Marché et la place de l'école :

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil le nouveau montant des honoraires du cabinet Lespiaucq et Truttmann qui s'élève à 22 860€ TTC, soit une baisse d'environ 1 000€, et rappelle que 80% de ces honoraires sont pris en charge par l'agglomération.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le montant des honoraires.

Demande de subvention pour les travaux de la Place de l'Ancien Marché et Place de l'école :

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du dispositif Aménagement d'espaces extérieurs publics, la commune peut bénéficier de l'aide départementale à hauteur de 30 %, dans le cadre de l'Ambition Région d'une aide régionale à hauteur de 30 % et enfin l'ETAT peut financer à hauteur de 20 % des montants de dépenses engagées.

Le devis estimatif des travaux envisagés s'élève à 378 242.50 €. Après une très longue discussion sur le nombre de places de stationnement et des problèmes que cela pourrait créer vis-à-vis du boulanger, nous allons proposer quelques modifications à l'architecte sur le projet global.

Le conseil municipal à la majorité des membres présents et représentés, moins trois abstentions, donne son accord pour cette demande de subvention.

Demande de subvention pour les travaux de la maison Besson :

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil le projet du cabinet Barnichon pour la rénovation intérieure de la maison Besson, pour un montant de 559 522€ HT, honoraires compris. Au vu de ce montant exorbitant, Monsieur le Maire propose d'ajourner le projet afin de le repenser et de choisir si nécessaire un autre cabinet d'architecture plus en phase avec les réalités locales.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés donne son accord pour l'ajournement du projet.

Demande de subvention pour les travaux de réfection de la Grand'Rue :

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du dispositif Voirie, la commune peut bénéficier de l'aide départementale à hauteur de 30 %, dans le cadre de l'Ambition Région d'une aide régionale à hauteur de 30 % et enfin l'ETAT peut financer à hauteur de 20 % des montants de dépenses engagées. Vichy Communauté pourrait prendre en charge les dépenses liées à la maîtrise d'œuvre à hauteur de 80 %.

Monsieur le Maire expose que le pré-chiffrage des travaux de rénovation de la Grand'rue s'élève à 240 188.94€ TTC comprenant la maîtrise d'œuvre (hors coût SDE 03), et que le reste à charge de la commune serait de 48 000€.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés donne son accord pour la demande de subvention.

Questions diverses :

1/ Mr Jean-Pierre Tabarly signale les difficultés de voisinage persistantes, malgré plusieurs interventions, avec l'un des locataires des logements du CCAS et attire l'attention sur l'urgence à régler définitivement le problème avant de voir fuir tous les autres occupants.

2/ Mme Roseline Bernard signale plusieurs passages piétons effacés à différents endroits de la commune et menaçant la sécurité des personnes. Monsieur le Maire posera la question au Département en même temps que la question de la sécurisation de la route de Marcenat et du Pavé.

3/ Mr Jean-Louis Boudonnat signale que deux terrains sont vendus rue Bourbon, un montée d'Almandière et deux maisons à la Chassaïne. Il rappelle qu'il faudrait envisager le ramassage des branches des peupliers sur le terrain jouxtant le stade de foot et demander un devis pour le rognage des souches. Il revient enfin sur les travaux de la chaufferie qui ont fait l'objet d'une réception provisoire en attendant que l'entreprise parvienne à terminer l'intégralité du chantier.

4/ Mr Jean-Claude Prieur interroge le Maire sur le projet de maraîchage du champ Luchier. Il lui est répondu que le projet est pour l'instant abandonné, les propriétaires des parcelles concernées ne voulant plus vendre.

5/ Mr Thomas Stons demande s'il serait possible de profiter des subventions que l'État octroie dans le domaine de l'environnement pour envisager un reboisement et la plantation de haies dans certains espaces de la commune avec des végétaux adaptés au terrain. Mr Jean-Claude Prieur propose de se renseigner auprès du Conservatoire des Espaces Naturels dont la

commune est adhérente depuis cette année, pour obtenir conseils et aide dans cette démarche.

La séance est levée à 22h40.